

**Bouge ton été 2015 - subventions aux partenaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme Alice QUESNEL

Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, expose que le collectif « Bouge ton été », regroupant des structures dieppoises et des services municipaux agissant auprès des jeunes, a défini les objectifs et un programme d'actions inter-quartiers pour l'été 2015. Le dispositif BTE, coordonné par la Ville de Dieppe, doit permettre aux jeunes des quartiers prioritaires qui ne partent pas en vacances, de pratiquer des activités de loisirs dans un but éducatif, social et préventif.

La municipalité, souhaitant apporter son soutien aux structures impliquées dans ce dispositif et dynamiser les activités des points d'accueil, alloue des subventions pour le renforcement de personnel et l'organisation d'actions fédératrices.

Cette année encore, un panel d'activités riches et diversifiées est proposé aux jeunes dieppois : - stages sportifs, culturels et artistiques, bivouacs, Olympiades, animations sportives quotidiennes (canoë, voile, paddle, surf), Le « point plage BTE », animé par le service animations des sports, demeure un lieu central plébiscité par les jeunes et propice à la rencontre et la mixité des publics.

Afin d'aller au devant d'autres jeunes, quatre soirées à thème de 18h à 22h (repas inclus) seront déclinées sur l'été : soirée piscine au Carré, soirée jeux vidéo (14-18 ans), soirée Olympiades et soirée 11-13 ans organisée par les jeunes.

Enfin, pour encourager les initiatives de groupes de jeunes plus autonomes (14 ans et plus), le dispositif « Bourse à projets BTE » est reconduit pour l'été 2015. Cette aide financière et logistique est accordée aux demandes d'actions ponctuelles non proposées par Bouge Ton Été et non financées par les procédures existantes.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 19 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux partenaires de l'opération « Bouge ton été 2015 », les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 824 Nature 6574 Service PA41).

*Un acompte de 70 % des besoins de financements sera versé au début de l'opération. Le mandatement du solde est soumis à l'appréciation du rapport d'activités et du compte de résultats. Les crédits pour la mise en place des Projets de jeunes seront versés au fur et à mesure des initiatives et sur présentation d'un compte de résultat.*

- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--